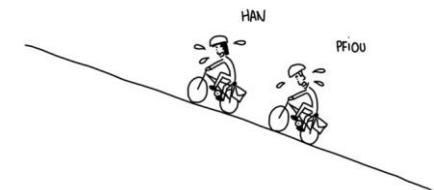


A/ Intitulé

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec les chemins de promenade, nous convenons d'utiliser des termes plus explicites :

"CHEMINEMENTS DOUX SECURISES : Circulation douce et sécurisée, pour un espace partagé entre piétons, cyclistes et véhicules, avec une modulation par quartier, pour un réseau de chemins piétons reliant les quartiers en incluant les chemins communaux à réhabiliter"

Pensons aux usagers hors véhicules à moteur



B/ Contexte et constat

Sadirac est une commune très vaste avec deux centres, Le Bourg et Lorient et un habitat très hétérogène : des lotissements, de nombreux hameaux dispersés parfois plus proches de Créon que du Bourg; essentiellement des maisons individuelles, peu d'habitat collectif.

Sadirac est passé d'un millier d'habitants en 1970 à 4500 (environ) en 2020. En 2017, dernières statistiques de l'INSEE auxquelles nous avons eu accès, sur 4145 habitants plus de 27% avaient moins de 18 ans. Ce qui signifie que beaucoup de familles avec enfants habitent notre commune : les enfants fréquentent dispositifs de crèches/assistantes maternelles, écoles, collèges, lycées, activités extra-scolaires ce qui implique de nombreux déplacements quotidiens.

La majorité des habitants qui travaillent le font en dehors de la commune et essentiellement dans la métropole bordelaise.

Les déplacements sont donc nombreux pour des destinations proches ou éloignées.

Les routes départementales qui traversent Sadirac, la D671, D14, D115, D115E8 et D115E9 ont une fréquentation exponentielle de véhicules à moteurs soit par les habitants eux-mêmes, soit par des habitants des communes de la CCC et d'autres, soit dans le cadre des activités économiques qui utilisent désormais les livraisons à domicile pour se développer : ainsi Sadirac est aussi une commune de transit.

Les deux routes "les plus transit" sont la D14 (Camblanes-Créon), D671 (Créon-Lorient-Fargues St Hilaire), mais la D115 (Lignan-Sadirac-St Caprais), la D115E8 (Sadirac-Bourg-La Croix Blanche =route de Créon), la D115E9 (qui passe à Jean-D'arnaud) sont aussi des voies de transit.

Le cumul des utilisations par les véhicules à moteur a généré depuis plusieurs années, et cela s'accentue, un grand nombre de nuisances : insécurité pour les piétons et les cyclistes qui ne peuvent pas emprunter ces routes, bruit, pollution. Le serpent véhicules à moteur nourrit sa propre croissance : on ne peut plus qu'exceptionnellement faire les trajets intra-Sadirac à pied ou à vélo et à défaut on prend la voiture...

Nous connaissons les contraintes extérieures, prix de l'immobilier dans la métropole bordelais, localisation des emplois et des centres commerciaux à l'extérieur, livraisons à domicile, qui sont à l'origine du développement exponentiel de l'utilisation de véhicules à moteur.

Mais il est temps de réagir et de réguler la circulation pour établir une cohabitation équilibrée piétons/cyclistes/véhicules à moteur à Sadirac, pour que notre commune soit vivable.

Les points noirs actuels :

- la RD 671 : les deux entrées de Lorient, la vitesse en amont/aval du plateau-traversant à 30
- l'entrée sur la D115E au Merle/Le Casse et la sortie : deux descentes, des virages dangereux etc...
- l'entrée entre la RD 14et la D115E vers le Bourg
- l'entrée sur la D115E depuis Lignan
- les accès aux bus sur les routes départementales

Les routes départementales (RD) ici en jaune sont du ressort du Département, les voies communales (VC) ici en rose sont du ressort de la commune, les chemins ruraux (CR) ici en vert, appartiennent à la commune mais les obligations d'entretien sont moins explicites.



Un certain nombre de dispositifs de régulation existent à Sadirac : il conviendra d'en faire le bilan approfondi avec les habitants.

- Solutions alternatives à l'utilisation de la voiture
 - a/Existence d'un réseau de bus vers Bordeaux , désormais de la compétence de la Région Nouvelle Aquitaine
 - b/bus de ramassage scolaire
 - c/co-voiturage
 - d/espaces réservés aux piétons : trottoirs, allées (localisation, bilan béton, bilan gravier quand il ne permet pas le passage de poussettes ni de fauteuils roulants)
 - e/espaces vélos
 - g/ chemins communaux
- Systèmes de régulation de la circulation : leur installation à Sadirac ne semble pas du tout maîtrisée même si l'effort est tout à fait méritoire
 - a/limitations de vitesse
 - b/ralentisseurs
 - c/STOP
 - d/espace piétons/vélos/voiture 20 à l'heure
 - e/radar pédagogiques
 - f/sens unique
 - g/passages piétons

C/ PRIORITES proposées par le Collectif Sadirac-Transition

Dans tous les cas de figure, la communication, la concertation, l'éducation sont indispensables.

I/ Objectif 1 : sécuriser les accès piétons et cyclistes

aux services publics : crèche, écoles, mairie, Poste, bibliothèque, salles communales, espaces pour le sport
aux arrêts de bus : 403, 404, 406 et 407 (fréquentés notamment par les jeunes)
aux arrêts de ramassage scolaire
aux deux centres
à la piste cyclable Roger Lapébie

II Objectif 2 : relier les différents quartiers de Sadirac entre eux par des modes de circulation douce

Qu'est-ce qu'une circulation douce?

- partager les routes entre plusieurs usages, piétons, poussettes, fauteuils roulants, vélos, véhicules
- faciliter et encourager l'utilisation de moyens de déplacement alternatifs à la voiture
- elle inclut les chemins de promenade sans circulation de véhicules mais ne se réduit pas à eux

II Objectif 2 bis : relier Sadirac à Créon (collège, futur lycée, etc...) par des moyens alternatifs aux voitures individuelles

- mettre en place sur la RD14 et sur la RD 671 des véritables pistes cyclables sécurisées
- faciliter encore plus l'utilisation de moyens de déplacement collectifs

III/ Moyens : élaborer une politique cohérente de circulation apaisée et partagée, piétons, cyclistes, véhicules, dans l'ensemble de la commune

Cette politique cohérente devra s'appuyer sur

- le bilan de l'existant
- l'inventaire et la cartographie du réseau des routes départementales, voies communales et chemins ruraux¹, la Piste Roger Lapébie
- des investissements dont certains peuvent être facilement et rapidement réalisés (sans grandes dépenses) et d'autres devront être planifiés
- des rencontres citoyennes sur cette thématique organisées régulièrement

Un cabinet d'experts extérieurs est une ressource parmi d'autres, mais devra s'appuyer sur la connaissance d'habitants motivés par le sujet.

Premières propositions :

-prolonger ou instaurer des espaces réservés aux piétons (voire aux cyclistes) avec un revêtement durable adapté aux poussettes et fauteuils roulants pour les accès aux écoles, aux deux centres (Le Bourg et Lorient) et aux entrées : sur les RD 671, 115 et 115^E

-installer des passages piétons sécurisés pour traverser près des arrêts de bus, avec signalétique d'alerte pour les véhicules (en premier lieu à Lorient, à Platon, au Merle, à Farjou/Le Casse, à Piron (faire l'inventaire)

-points les plus dangereux : requalifier certaines portions de routes :

exemples à étudier en profondeur car complexité des conséquences

* transformer le VC 31 (Côte de Pomadis le long de la mairie) en voie réservée aux piétons et cyclistes

* transformer un petit nombre de portions en zones partagées piétons/vélos/véhicules à 20 :

près des écoles,

portion du Chemin du Menusey par exemple

¹ Les routes départementales (RD) sont du ressort du Département, les voies communales (VC) sont du ressort de la municipalité, les chemins ruraux sont des chemins qui appartiennent à la commune mais n'ont pas les mêmes obligations que les voies communales

- déplacer des radars pédagogiques à des endroits plus pertinents : ex Le Merle/Le Casse, Piron, Lorient (il faut les placer plus en amont du point dangereux)
- homogénéiser les vitesses : 50 pour l'ensemble de Sadirac, 30 pour les zones habitées même sur les RD, exceptionnellement 20, pour remplacer les enchaînements très peu clairs des zones 30/50/80.
- installer des dispositifs de régulation clairement visibles pour les véhicules à moteur : mobilier urbain, radars pédagogiques, chicanes, plateaux traversants etc... (étudier les avantages comparés des différents moyens proposés)
- réhabiliter le partage de la chaussée du Chemin de l'Isle entre Lorient et Le Bourg pour un usage partagé piétons/cyclistes/véhicules
- associer les habitants à la réflexion le plus tôt possible
- organiser des sessions d'information citoyenne festives sur le sujet de la circulation apaisée pour le partage de l'espace entre tous les utilisateurs

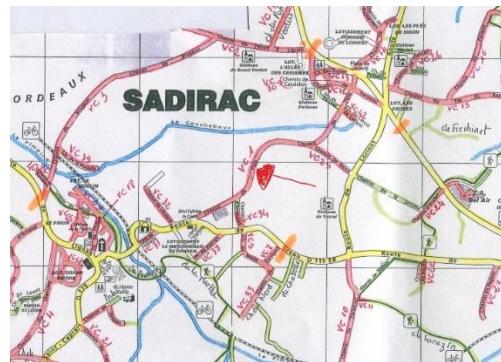
Enfin,

- en ce qui concerne les RD 14 et 671, pousser à l'investissement de pistes cyclables sécurisées par le département.
- En ce qui concerne les bus, négocier avec la Région un tarif spécial attractif pour les habitants des communes riveraines de Créon



Cheminements exemples Imaginer ces cheminements pour d'autres quartiers

-Lorient- Le Bourg : réhabiliter ou rénover la partie de la chaussée du Chemin de l'Isle pour la rendre accessible de façon sécurisée aux piétons et cyclistes (VC1)



-Comment aller à pied du Merle au Bourg? Deux possibilités à conforter par quelques aménagements

a/ par la D115E en prolongeant les trottoirs,

b/ par les voies communales et les chemins ruraux en les réhabilitant et les entretenant : C9 (Chemin du Merle), Chemin rural du Pin du Merle/Chemin de Pierran, Chemin de la Marthe, Chemin de Boury qui aboutit au pont sur la Pimpine.

